

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 janvier 2026

L'an 2026 et le 22 janvier à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 janvier 2026.

Date de la convocation : 15 janvier 2026

Date d'affichage : 15 janvier 2026

Délibération N° 22-01-2026 / N°1

Etaient présents les membres en exercice : 78

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Alain Rose, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, David Dubois, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Éric Poulain, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecœur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Tournsel, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 12

Membres votants : 95

Absents : Patrick Roblot, Jean-Michel Desailly, Fabienne Kwiatkowski, Sylvie Gabez, Florence Dambreville, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Bridel, Sébastien Henquenet, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Yves Lieppe suppléé par Pascal Citerne.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Benoit François, Philippe Vanderbeken.

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Barrois ayant donné procuration à Murielle Roussel, Dominique Verdel ayant donné procuration à Marie Bernard, René Pruvost ayant donné procuration à Damien Bricout, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Xavier Normand ayant donné procuration à Christian Thilliez.

Secrétaire de séance : Sylviane Evain

Titre de la délibération : Relevé d'Orientation Budgétaire 2026

La synthèse jointe en annexe est issue des débats budgétaires tenus en Commission Finances le 15 janvier 2026 et des choix proposés par cette dernière.

Pour rappel la communauté de communes n'ayant pas de communes de 3500 habitants et plus, elle n'est pas tenue à l'obligation réglementaire de débattre des orientations budgétaires. Cependant, le choix a été fait depuis plusieurs années de tenir ce Débat qui permet de présenter les résultats de l'année N-1, de faire le point sur l'état de la dette et de préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir.

Monsieur le Vice-Président détaille le support de présentation :

Dans le cadre du Relevé d'orientation budgétaire, il est proposé d'analyser les résultats 2025, faire un point sur notre endettement, de présenter les grandes lignes budgétaires 2026

Pour rappel, la Communauté de Communes gère 10 budgets :

4 en développement économique

2 en assainissement

1 pour l'office de Tourisme

1 pour la Marpa

1 pour la Gémapi

1 pour le Budget Principal

En ce qui concerne l'année 2025, tout budget confondu, les projections sont les suivantes : 24 256 862,40 € de dépenses et 27 390 239,70 € de recettes soit un résultat excédentaire attendu pour 2025 + 3 133 377,30 €.

A ce résultat s'ajoute les excédents des années antérieures + 8 887 516,39 € et les restes à réaliser – 980 945,93 €

Soit un résultat global tout budget confondu au 31/12/2025 de **+ 11 039. 947,76 €**

Il est présenté le détail budget par budget des prévisions en précisant les dépenses et recettes de l'année, les résultats avec le réel et l'ordre ainsi que le tableau qui reprend les résultats antérieurs c'est à dire les excédents ou les déficits des années antérieures à 2025 auxquels nous avons cumulés le résultat 2024. En 2025, les recettes s'élèvent à 27,3 millions € dont 3,6 millions d'emprunts.

En Fonctionnement, nous devrions dégager un excédent de 1 054 027,25€, nécessaire aux financements de nos investissements à finaliser : gendarmerie, façade Ecopolis

A noter également que le poids du déficit est important et représente 17,5 % de nos dépenses. Nos excédents représentent quant à eux 33,9 % de nos recettes .

L'excédent dégagé 2025 est à nuancer compte tenu de l'importance du poids de l'emprunt dans nos résultats : +3 millions d'€ .

A la clôture de l'exercice, le résultat comptable sera de + 12,02 millions d'euros desquels il convient de déduire les restes à réaliser soit (4 114 451,06€ de dépenses – 3 133 505,13€ de recettes) 980 945,93€ soit un solde positif de 11,03 millions d'€.

Pour la capacité de désendettement (BP + ZAE Ecopolis et Haute-Avesnes au 1^{er} janvier 2026 nous sommes à 3 875 699 € / 1 311 017,50 € soit 2,95 ans.

En conclusion, notre capacité de recours à l'emprunt est possible pour le budget principal sur la base de la CAF brute au 1/01/2026, la CCCA pourrait souscrire un nouvel emprunt de 3 379 440 €, ce qui porterait sa capacité de désendettement à 5 ans .

Néanmoins le poids de la dette sur le budget du SPAC appelle à la prudence. En globalisant le capital restant dû de l'ensemble des budgets face à notre CAF globale, la capacité de désendettement est de 7,85 ans, ce qui impacte fortement nos possibilités d'investissement. Sans levier sur l'assainissement, les marges de manœuvre seront restreintes car les organismes bancaires ne seront plus enclins à financer nos projets.

Les orientations budgétaires 2026 ont été présentées sur l'ensemble des budgets, les projets 2026.

En conclusion, en matière budgétaire, l'année 2026 est une année de transition marquée par la poursuite et la finalisation des programmes de travaux pour le budget Principal, le budget de la ZAE Ecopolis et de la ZAE Haute Avesnes.

Pour le budget du SPAC, le poids de la dette aura nécessairement des conséquences sur la gestion et les investissements à venir qui nécessiteront d'engager rapidement des réflexions sur ce sujet. Néanmoins, nous nous heurtons à des obligations réglementaires coûteuses pour lesquelles nous ne pouvons reporter les délais de réalisation (schéma directeur). Il y aura nécessité de prioriser ces obligations

Pour le budget du SPANC, le retour au service fait en matière de contrôle systématique nécessitera également un travail d'analyse méthodologique de mise en œuvre pour éviter tous risques de contentieux. Cette année 2026 reste dans la continuité en matière d'activité marquée par la campagne de contrôle systématique, les diagnostics vente et les contrôles de conception et d'exécution. Une réflexion sera menée sur la tarification

Pour le budget Gémapi, nous poursuivons les acquisitions de terrains en espérant engager les travaux sur des secteurs fragiles comme Cambligneul, Pas en Artois, Villers Brûlin avec une proposition de maintien de la taxe Gémapi à 12€/hab

Pour le budget de la Marpa, 2025 est l'année du retour à l'équilibre en fonctionnement
En ce qui concerne, le budget de l'office de tourisme, de la ZAE de la Bellevue et du bâtiment relais, nous sommes dans la continuité des budgets antérieurs
Tout ceci dans un contexte national budgétaire incertain.

Après différents échanges, les élus communautaires valident à l'unanimité le Relevé d'Orientation Budgétaire 2025.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 03/02/2026 et publication ou notification du 03/02/2026

